

Est-il acceptable de fréquenter un ancien client?

Récemment, un ancien client de Jamie, Dt.P., l'a invitée à sortir. Jamie l'avait uniquement vu pour une séance de consultation deux mois plus tôt. Au moment de cesser leur relation professionnelle, elle lui a fourni ses coordonnées pour toute question de suivi. Il a par la suite communiqué avec elle pour lui proposer de sortir ensemble. Jamie ne sait pas si elle devrait accepter. Puisque la relation thérapeutique a pris fin il y a deux mois, est-ce convenable d'accepter cette invitation?

EXIGENCE : AU MOINS UNE ANNÉE APRÈS LA FIN DE LA RELATION THÉRAPEUTIQUE

Les Dt.P. n'ont pas le droit d'avoir une relation romantique ou sexuelle avec un ancien client pendant au moins un an à partir de la date incontestable de la fin de la relation thérapeutique. Il s'agit de la période d'attente minimale exigée. Puisque Jamie a seulement mis fin à la relation thérapeutique il y a deux mois, elle ne peut accepter cette invitation sans s'exposer à des accusations d'inconduite sexuelle.

Les relations et les communications avec les clients sont parfois source de confusion. Étant donné que Jamie a transmis ses coordonnées à des fins de suivi, il est possible que le client ait compris que la relation thérapeutique se poursuivait ou cru qu'elle était ouverte à un autre type de relation. Il faut être conscient de l'effet des gestes et des paroles sur les clients. Pour éviter tout malentendu, faites preuve d'une grande clarté et de précision dans vos communications avec les clients.

DANS QUELLES SITUATIONS EST-IL ACCEPTABLE DE FRÉQUENTER UN ANCIEN CLIENT?

Si vous songez à avoir une relation romantique avec un ancien client, exercez votre jugement professionnel et faites preuve de prudence. Il faut que la relation thérapeutique ait été clairement documentée et qu'elle soit clairement terminée depuis au moins un an avant d'amorcer une relation

romantique ou sexuelle. En gardant à l'esprit le déséquilibre de pouvoir entre une professionnelle de la santé et son client, avant d'accompagner un ancien client à un rendez-vous galant ou d'avoir une relation sexuelle avec lui, une diététiste doit bien réfléchir aux aspects suivants.

- La durée de la relation thérapeutique : Une relation romantique avec un ancien client sera probablement plus inappropriée si vous l'avez traité pendant plusieurs années que si vous l'avez vu pour une seule consultation.
- La vulnérabilité du client : Plus le client est vulnérable, plus il est probable qu'une relation romantique avec lui à tout moment après la fin de la période d'un an constituera un abus de pouvoir de votre part, voire lui être préjudiciable.
- La continuité des soins d'autres membres de la famille de l'ancien client : Si vous continuez de prendre soin de membres de la famille d'un client, la combinaison des relations personnelles et professionnelles peut alors être inappropriée.

PRENEZ UNE DÉCISION BIEN RÉFLÉCHIE, RAISONNÉE ÉTHIQUE

Qu'une relation romantique soit éthiquement acceptable ou non dépend de sa durée, de la fréquence de l'interaction entre la Dt.P. et le client ainsi que de la vulnérabilité de l'ancien client. Par ailleurs, une diététiste peut décider qu'il ne sera jamais approprié d'avoir une relation romantique avec un ancien client.

Bien que l'éthique d'une relation soit déterminée selon la situation, un professionnel de la santé réglementé pourrait encore être trouvé coupable de conduite disgracieuse et déshonorable et d'avoir commis une faute professionnelle envers un ancien client s'il a subi de mauvais traitements, de quelque type que ce soit.